



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-53912>

Département(s) de publication : **972**

Annonce n° **26-53912**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : DGAC / SNIA (Service National d'Ingénierie Aéroportuaire)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 12006401900074

Ville : Paris

Code postal : 75970

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 972

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Identifiant interne de la consultation : SNIA_PAI-AG_MAPA_26-006

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : SNIA Ouest

Adresse mail du contact : marches-snia-ouest-bf@aviation-civile.gouv.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, à cet effet le candidat utilisera les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; - La forme juridique du candidat ; - En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ; - Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché (Cf. article 3-1.2 du règlement de consultation).
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ; - Une déclaration appropriée de

banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'article A 243-2 et suivants du code des assurances (assurances RC + décennale en cours de validité conformément à l'article 1-7.3 du CCAP). Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le maître d'ouvrage (Cf. article 3-1.2 du règlement de consultation)

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - La preuve de la capacité et de l'expérience de l'entreprise, de la société sera apportée : par la présentation d'une liste des principaux travaux réalisés par l'agence qui sera chargée de réaliser les présentes prestations (ces principaux travaux seront de même nature et d'importance que ceux de la présente consultation, réalisés au cours des 3 à 5 dernières années, en cours d'exécution ou exécutés, mentionneront le montant, la date et le destinataire public ou privé), par tout autre moyen, notamment par des références signées attestant de la compétence du candidat à réaliser les travaux pour lesquels il concourt, et respectant les mêmes exigences que celles mentionnées précédemment*. - L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de mêmes natures que celles du marché ; - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ; - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique /informatique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ; - Les certificats de qualifications professionnelles (CQP) tels que Référentiel FNTP, QUALIPAYSAGE, AFNOR ou équivalents ayant trait aux mêmes types de prestations demandées dans les CCTP de la présente consultation. (Cf. article 3-1.2 du règlement de consultation)

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 08/07/2026 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Les critères d'attribution du marché (PSE1 obligatoire incluse) seront pondérés comme suit : 1. Critère technique : 40 points 2. Critère prix : 60 points Le détail des critères figure à l'article 4-2 du règlement de consultation (RC)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de construction d'une vigie modulaire provisoire pour l'opération de rénovation de la tour de contrôle de Fort-de-France

Code CPV principal - Descripteur principal : 45213332

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Construction d'une tour de contrôle provisoire modulaire qui sera exploitée pendant 20 mois environ sur le site de l'aéroport de Martinique. Cette tour sera ensuite démontée et remise dans des containers maritimes pour permettre une réutilisation sur d'autres projets DGAC. Cette tour de contrôle sera composée d'une vigie démontable permettant l'accueil 4 positions de contrôle et d'un empilement de containers maritimes permettant de positionner l'œil du contrôleur à une hauteur minimale de 10m par rapport au sol. Un container sera aménagé pour la création d'une salle technique climatisée. Cette construction sera livrée et assemblée sur le site de l'aéroport de Martinique.

Lieu principal d'exécution du marché : Le Lamentin 97232 Martinique

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La visite est facultative, elle n'a pas de caractère obligatoire. Les modalités relatives à l'organisation des visites sont fixées à l'article 7-1 du règlement de consultation (RC) Le marché contient une Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) à laquelle les candidats doivent obligatoirement répondre.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/06/2026